



6 Boulevard Eiffel - BP 50
ZA la verdure
85170 - BELLEVILLE SUR VIE
Tél. : 02 51 41 06 15



Olivier
DUGAST
Architecte - Urbaniste
11, rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon
02 51 09 92 00 - olivier.dugast.archi@wanadoo.fr



GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

26 rue J.Y Cousteau ■ BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 ■ contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE de SAINT-MATHURIN

Avenue des Sables

Lotissement à usage principal d'habitation "Porte Océane"

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

A Bellevigny,
Le 30/10/2019
L'aménageur



Sommaire

1. TRAVAUX	3
a) Première phase	3
b) Deuxième phase	3
c) Troisième phase	3
2. VOIRIE	3
2.1. Description	3
2.2. Terrassements	4
2.3. Structures	4
3. ASSAINISSEMENT	5
3.1. Eaux pluviales	5
COLLECTEUR	5
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS et BOITE DE BRANCHEMENT	5
BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE	5
3.2. Eaux usées	6
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS ET BOÎTE DE BRANCHEMENT	6
4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE	6
5. ELECTRICITE	7
6. ECLAIRAGE PUBLIC	7
7. TELEPHONE	7
8. PLANTATIONS - ESPACES VERTS	8
9. SIGNALISATION	8
10. ORDURES MENAGERES	8



1. TRAVAUX

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurant aux plans annexés pour assurer la viabilité de son opération à usage principal d'habitation dénommée « Porte Océane » située Avenue des Sables (RD760), commune de SAINT-MATHURIN.

Le tracé et les caractéristiques des ouvrages ci-après pourront être adaptés en fonction des contraintes techniques éventuelles, avis et études détaillés des services concessionnaires, si besoin est, avant exécution.

Le seul accès automobile du projet se fera depuis l'Avenue des Sables (RD760).

Les travaux seront réalisés en trois phases, à savoir :

a) Première phase

- terrassements généraux
- réseaux eaux usées et eaux pluviales
- branchements particuliers EU et EP
- voirie provisoire (bi-couche)
- réseau AEP, téléphone (génie civil), EDF, GAZ (suivant convention éventuelle) et éclairage public (sauf lampadaires)
- branchements particuliers AEP, téléphone, EDF BT.

b) Deuxième phase

- bordures, caniveaux
- chaussée définitive
- trottoirs (empierrement)
- préparation des espaces verts

c) Troisième phase

- finition des trottoirs
- plantations

2. VOIRIE

2.1. Description

La voie principale V1 d'une emprise minimum de 9.50 mètres de largeur, aura les caractéristiques suivantes :

- une chaussée de 5.00 m de largeur à double dévers extérieur ;
- deux zones d'espace vert d'une largeur de 1.50m ;
- un trottoir de 1.50m de largeur.

Cette voie offre 6 places de stationnement à son extrémité.

La voie V2 d'une emprise minimum de 6.00 mètres de largeur, aura les caractéristiques suivantes :

- une chaussée de 4.00 m à largeur variable à simple dévers intérieur ;
- une zone piétonne en voie partagée délimitée par un caniveau CC1 sur une largeur de 2.00m ;
- un trottoir de 1.50m de largeur sur la voirie perpendiculaire à la voie Principale.

Cette voie offre 12 places de stationnement.



La voie V3 en impasse d'une emprise minimum de 6.00 mètres de largeur, aura les caractéristiques suivantes :

- une chaussée de 4.00 m à largeur variable à simple dévers intérieur ;
- une zone piétonne en voie partagée délimitée par un caniveau CC1 désaxé sur une largeur de 2.00m ;

Cette voie offre 3 places de stationnement, une palette de retournement pour véhicule léger. Elle offre une aire de dépôt de containers des ordures ménagères afin de recueillir les ordures ménagères des lots 20 à 26.

La voie V4 en impasse d'une emprise variable de 8.00 mètres de largeur minimum, aura les caractéristiques suivantes :

- une chaussée de 4.00 m à largeur variable à simple dévers intérieur ;
- une zone piétonne en voie partagée délimitée par un caniveau CC1 désaxé sur une largeur variable de 2.00m ;
- une bande d'espace vert de 1.50m de largeur.

Cette voie offre 11 places de stationnement, une palette de retournement pour véhicule lourd.

Une réserve foncière dénommée R1 offre toute possibilité d'extension future vers le Nord-Ouest de l'opération.

2.2. Terrassements

La réalisation des fonds de forme de la chaussée nécessitera des travaux de terrassements en légers déblais par rapport au terrain naturel.

Avant l'exécution des terrassements, il sera procédé à un nettoyage du terrain qui consistera principalement à un débroussaillage, à l'arasement des talus et à l'enlèvement des clôtures pouvant gêner la construction des voies.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies, aires de stationnement et trottoir et régalée ou stockée dans l'emprise du lotissement. Les déblais de terrassements seront utilisés sur place ou évacués à l'extérieur du chantier.

2.3. Structures

La chaussée sera réalisée de la façon suivante :

- couche de forme en grave 0/60 sur une épaisseur de 0,40 m ;
- couche de fondation en grave non traitée (GNT) 0/31,5 sur une épaisseur de 0,10 m ;
- revêtement en enrobé dense à chaud 0/10 à 150 kg/m² ou autre revêtement différencié pour les placettes.

Les trottoirs seront réalisés de la façon suivante :

- couche de forme en grave 0/60 sur une épaisseur de 0,20 m au droit des accès aux lots ;
- couche de fondation en grave non traitée (GNT) 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- revêtement en enrobé dense à chaud 0/10 à 100 kg/m².

Les cheminements piétons seront réalisés de la façon suivante :

- couche de fondation en grave non traitée (GNT) 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- revêtement en sable/ciment ou autre revêtement différencié.



Les bordures et caniveaux seront en béton, de type suivant :

- caniveau type CC1 sur les chaussées;
- bordure T1 en délimitation de la chaussée et des espaces verts
- bordure T1 en délimitation de la chaussée et des trottoirs
- bordure CS1 entre chaussée et propriétés riveraines ;
- bordure CS1 en délimitation des réserves foncières ;

Remarque : les accès aux lots en retrait sur trottoir seront empierrés en grave 0/60 sur 0.20m en première phase des travaux.

3. ASSAINISSEMENT

Le réseau intérieur du lotissement sera de type séparatif.

3.1. Eaux pluviales

Les eaux de ruissellement de la voirie et de drainage des parcelles seront collectées par des canalisations en PVC de diamètre Ø 200 à 300 et seront dirigées vers le fossé existant au Sud-Est de l'opération situé le long de l'Avenue des Sables (RD760). Pour les diamètres supérieurs les canalisations seront en béton 135 A.

COLLECTEUR

Les canalisations de Ø 200 et 300 mm seront en PVC CR8.

Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø 1000 mm avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde. Ils seront réalisés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS et BOITE DE BRANCHEMENT

Ils seront constitués par des tuyaux de Ø 160 mm, prolongés de 1,00 m à l'intérieur de la propriété.

Pour chaque lot, il sera posé, en limite de propriété (sur le domaine public), une boîte de branchement par regard tabouret avec une antenne pénétrant sur un mètre à l'intérieur des lots (voir Plan PA8.2 – Assainissement EU/EP).

Les boîtes de branchement seront circulaires de diamètre 315 mm avec tête de regard bétonnée 50 x 50 et tampon en fonte estampillé EP.

Les raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard avec cunette.

Les emplacements des regards tabourets portés sur le plan d'assainissement sont donnés titre indicatif. Ils pourront être modifiés en fonction des impératifs de chantier.

BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE

Il est prévu la pose de grilles ou bouches avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales de la voirie. Celles-ci seront réalisées comme suit :

- cheminée en béton de diamètre Ø 500,
- bac de décantation de profondeur minimale 0,30 m,
- raccordement direct du tuyau de branchement sans dispositif siphonide,
- avaloirs et grilles conformes à la norme handicapé (espacement des barreaux < 2cm).



Les raccordements au réseau seront constitués par des tuyaux de Ø 200 mm piqués dans les regards ou directement sur les canalisations.

3.2. Eaux usées

Le réseau eaux usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du lotissement. Elles seront captées par des collecteurs Ø 200 mm posés sous chaussée et dirigées gravitairement vers un réseau posé par Les Sables Agglomération sous la RD760.

Les collecteurs seront constitués par des tuyaux en PVC CR 16 ou similaire.

Les regards de visite seront préfabriqués en PEHD, de Ø 1000 mm avec échelons et tampons en fonte ductile série lourde estampillés EU. Ils seront réalisés à chaque changement de pente et de direction.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS ET BOÎTE DE BRANCHEMENT

Ils seront constitués par des tuyaux de Ø 125 mm prolongés de 1,00 mètre à l'intérieur des lots.

Les raccordements sur le réseau principal se feront soit par culotte Ø 125/200, soit par piquage sur regard de visite avec façonnage de la cunette.

Pour chaque lot, il sera posé, en limite de propriété (sur le domaine public), une boîte de branchement par regard tabouret. Elles seront circulaires de diamètre 250 mm avec tête de regard bétonnée 50 x 50 et tampon en fonte.

NB : Un plan de récolement, une inspection télévisée, des tests d'étanchéité et de compactage des tranchées seront réalisés sur l'ensemble du réseau d'assainissement d'eaux usées posé.

4. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

Des canalisations de diamètre suffisant à la desserte propre du lotissement seront posées à partir du réseau AEP existant Avenue des Sables (RD760) (suivant études et exigences techniques de VENDEE EAU).

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m avec enrobage de sable.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

Chaque lot sera raccordé par un branchement en matière plastique 18,6/25 dont l'extrémité sera placée dans un citerneau posé à 1,00 m environ à l'intérieur du lot.

La protection incendie sera assurée par un poteau incendie à poser au carrefour de la voie V2, V4 et V1, sous réserve de validation du SDIS et faisabilité technique Vendée Eau.



5. ELECTRICITE

L'alimentation électrique basse tension sera effectuée en souterrain à partir du réseau existant sur l'Avenue des Sables (RD760) (suivant études et exigences techniques des services d'Electricité Réseau Distribution France).

Un coffret de branchement sera mis en place pour chaque parcelle.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de l'ensemble du lotissement sera assuré par des candélabres en acier galvanisé équipés de lampe basse consommation ou d'un matériel différent agréé par la Municipalité.

L'ensemble du matériel sera de classe II, à savoir :

- lanterne de classe II fermée ;
- boîtier de raccordement classe II dans candélabres ;
- appareillage des lanternes incorporé.

Les candélabres auront une hauteur minimale de 3,50 m.

NB : L'emplacement des points lumineux porté sur le plan annexé (PA8.3) est donné à titre indicatif.

7. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication. Un fourreau supplémentaire sera posé pour le passage futur de la fibre optique.

Les fourreaux seront en PVC type France Télécom, de Ø 42/45 pour le réseau principal et Ø 25/28 pour les branchements individuels.

Les chambres de tirage seront de type L1T, L2T avec trappe en acier.

Un regard 0,30 x 0,30 sera posé dans chaque lot.

L'alimentation se fera à partir du réseau existant suivant études et exigences des services techniques de ORANGE.

Les travaux de génie civil seront effectués suivant études et exigences du Syndicat Départemental d'Electrification de La Vendée.



8. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements paysagers comprendront :

- l'engazonnement des espaces communs définis au plan de composition ;
- la sauvegarde des arbres existants avec élagage de ceux-ci si besoin est ;
- la plantation d'arbres;

NB : Les essences des arbres à planter seront choisies par la Commune de DOMPIERRE SUR YON.

9. SIGNALISATION

Une signalisation horizontale et verticale sera mise en place suivant les exigences réglementaires. Différents panneaux seront mise en placent à l'intérieur du lotissement :

- des panneaux B52 et B53 sont positionnées afin d'indiquer l'entrée et la sortie d'une zone de rencontre.
- deux panneaux VOIE EN IMPASSE de type C13A.
- un panneau STOP de type AB4 en sortie du lotissement.

10. ORDURES MENAGERES

Le tracé de la voirie permet un ramassage en porte à porte, les acquéreurs devront sortir leur container ordures ménagères et autres sacs plastiques le jour de la collecte. Pour les lots 26 à 33 les acquéreurs devront présenter leurs containers sur l'aire de présentation prévues à cet effet à l'intersection des voies V1 et V3.

